

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ACTION « DÉVELOPPEMENT DURABLE » AUPRÈS DES HABITANTS ET RECONDUCTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE, POUR LA SAISON 2022-2023

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé :

Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ACTION « DÉVELOPPEMENT DURABLE » AUPRÈS DES HABITANTS ET RECONDUCTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE, POUR LA SAISON 2022-2023

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 10 février 2020, la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) affichant une ambition « Bas Carbone » et mettant l'accent sur la maîtrise de l'énergie. L'implication des habitants du territoire constitue un levier non négligeable de l'atteinte des objectifs du PCAET.

Dès 2015, dans le cadre de sa plateforme de rénovation énergétique, la CAN a mis en place des actions en direction des citoyens pour inciter aux économies d'eau et d'énergie. Ce même public est également la cible d'actions de sensibilisation autour des thématiques « déchets » et « mobilité » depuis de nombreuses années.

A partir de 2019, la CAN a coordonné des actions spécifiques traitant les thématiques suivantes :

- Energie
- Réduction des déchets
- Mobilité
- Alimentation
- Eau

Afin de poursuivre cette dynamique, il est envisagé de reconduire l'animation autour des mêmes thématiques pour la saison 2022-2023.

Dans le même temps, il est proposé de reconduire le fonds de soutien aux récupérateurs d'eau de pluie pour un usage jardin et/ou domestique (règlement annexé à la délibération), sur la saison 2022-2023.

Deux formats de récupérateurs d'eau sont retenus, selon l'usage :

1 - Usage jardin

- Cuve 300 l minimum,
- Système aérien ou enterré,
- **Aide 80% du prix d'achat, plafonnée à 150 €, uniquement sur le matériel (cuve, matériel de raccordement).**

2 - Usage jardin et usage domestique (WC et/ou lave-linge)

- Cuve 2 000 l minimum en polyéthylène ou béton,
- Système aérien posé dans un local (garage, sous-sol, ...) ou enterré,
- **Aide 80% du prix d'achat, plafonnée à 3 000 €, uniquement sur le matériel (cuve, matériel de raccordement, accessoires).**

Il est donc proposé de :

- Poursuivre la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire de la CAN,
- Reconduire le fonds de soutien aux récupérateurs d'eau de pluie,
- Prévoir une somme de 9 000 € constituant le fonds de soutien pour l'année 2023.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire de la CAN ;
- Autorise la reconduction d'un fonds de soutien à hauteur de 9 000 € pour l'année 2023 ;
- Approuve le règlement joint en annexe ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Séverine VACHON

Vice-Présidente Déléguée